

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE D'HERVELINGHEN

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 juillet 2020 à 18 h

Le quinze juillet deux mille vingt, le Conseil Municipal de la Commune d'Hervelinghen s'est réuni à 18 heures après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Ammeux, Maire en exercice. La réunion se tient dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociales.

Etaient présents : Pierre Ammeux, Hubert Delplanque, Dominique Rigaux , Thibault Dautriaux-Poulet, Frédéric Dutertre, Sandrine Sergent, Brigitte Honvault, Hélène Gras, Raphaël Crépin , Laurent Darré, Stéphanie Comte

Le Maire constate que le corum est atteint et ouvre la séance

Il est procédé conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Hélène Gras ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée

Après appel des présents, et confirmation unanime du huis clos pour raison sanitaire, la séance débute par l'approbation du procès-verbal de la Réunion du Conseil municipal du vendredi 5 juin 2020 à l'unanimité des voix

QUESTION N° 1 : Choix du représentant de la commune et du suppléant à la FDE 62

Représentant choisi à l'unanimité: Stéphanie Comte, suppléant : Pierre Ammeux

QUESTION N° 2 : Choix du représentant de la commune et du suppléant pour le Parc Naturel

Représentant choisi à l'unanimité: Dominique Rigaux , suppléant : Pierre Ammeux

QUESTION N° 3 : Choix du correspondant Défense de la commune et du suppléant

Représentant choisi à l'unanimité : Dominique Rigaux , suppléant : Pierre Ammeux

QUESTION N° 4 : Choix du référent « Sécurité routière » de la commune

Représentant choisi à l'unanimité: Thibault Dautriaux

QUESTION N° 5 : adhésion à Opale Capture

Opale Capture intervient pour tout animal sauvage ou domestique divaguant dans le village mais ne peut être appelée que par la gendarmerie ou le Maire, car ses interventions sont facturées à la Mairie.

L'adhésion de la commune implique la signature d'une convention, nécessaire et gratuite. Il n'y a pas d'alternative, la gendarmerie étant susceptible de décider d'autre méthode (ex : capture par Nausicaa, abattage de sangliers par un gendarme...).

Après délibération, la décision d'adhésion à Opale Capture est votée par 7 voix pour contre 4 abstentions.

QUESTION N° 6 : renouvellement de la signalétique à Ramsault

Les panneaux de Ramsault méritent d'être remplacés. Le Maire propose l'acquisition de nouveaux panneaux pour le hameau de Ramsault : « Ramsault - Commune d'Hervelinghen » : 3 panneaux avec support => 556.40 €.

Lors de la délibération, il apparait que l'opération devrait être assortie du renouvellement des panneaux de limitation de vitesse à 30 Km/heure, malheureusement non respectés. Le remplacement du sens interdit, lui non plus assez peu respecté, est également envisagé pour éviter les demi tours hasardeux dans des entrées privées.

La décision de l'acquisition de nouveaux panneaux est votée par 10 voix et 1 voix contre

QUESTION N° 7 : acceptation des subventions concernant la rue Pasteur

Après délibération, la décision d'accepter les subventions FARDA 40% = 7382€ ; DETR 20% 3691 € ; DSIL : 0 € est votée à l'unanimité

QUESTION N° 8 : réalisation des travaux de la rue Pasteur

La question est de savoir si les travaux s'engagent même si la DSIL n'intervient pas.

Après délibération, la réalisation des travaux de la rue Pasteur est votée à l'unanimité

QUESTION N° 9 : réalisation des travaux face à l'entrée de la ferme Cadet

L'occlusion du puisard situé au niveau de la rue de l'église est peut être la conséquence de certains dégâts ou anomalies de raccordement à la canalisation des eaux pluviales en aval. En particulier, une canalisation des eaux pluviales semble avoir été brisée lors de la pose de l'éclairage public, avec répercussions sur ce puisard. Il en résulte des phénomènes d'inondations récurrents, même lors de pluies d'intensité moyenne, alors que les canalisations en aval de l'entrée de la ferme ne sont paradoxalement pas remplies. Il ressort des discussions qu'il faudrait explorer le réseau d'évacuation des eaux pluviales mieux que cela n'a été fait précédemment, et probablement remplacer 17 m de canalisations. La réalisation de ces travaux est unanimement considérée comme une urgence qui justifie une demande de subvention en cours d'année. Une subvention à hauteur de 40% du montant des travaux est possible.

Après délibération, la réalisation des travaux face à l'entrée de la ferme Cadet est votée à l'unanimité

QUESTION N° 10 : clôture du budget CCAS 2019 au 31 décembre 2019

Le budget CCAS 2019 n'a pas été utilisé, et impose une ligne d'écritures inutiles à Mme Monteil.

Après délibération, il est convenu à l'unanimité de clore le budget CCAS 2019 au 31 décembre 2019 en vue de son intégration dans le budget de général de la commune pour 2020, sachant que cette manœuvre est réversible en cas de besoin.

Il est fait remarquer que certaines personnes bénéficiaires du RSA peuvent ne pas avoir été suffisamment informées des actions possibles du CCAS, et qu'il faudrait réfléchir aux moyens d'y remédier

QUESTION N° 11 : Approbation des Comptes de Gestion 2019

Sandrine Sergent entame les délibérations par quelques explications destinées à faciliter la compréhension des données et de leurs justifications qui sont alors présentées dans le détail par le Maire, au moyen de tableaux complets, distribués à chaque participant du Conseil.

Après délibération, l'approbation des Comptes de Gestion 2019 est votée à l'unanimité

QUESTION N° 12 : Approbation des Comptes administratifs 2019

Cette partie des débats est présidée par Sandrine Sergent. Les données et de leurs justifications qui sont alors présentées dans le détail par le Maire.

Après délibération, et alors que le Maire est sorti de la salle de réunion, l'approbation des Comptes administratifs 2019 est votée à l'unanimité des présents(10 voix pour)

QUESTION N° 13 : affectation des résultats de fonctionnement 2019

Après délibération, l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 : 115.698.54 € au compte 002 est votée à l'unanimité

QUESTION N° 14 : vote des taux d'imposition

Les niveaux d'imposition pratiqués par la commune sont dans la moyenne de ce qui est pratiqué au niveau national. La commune n'a pas la main sur la taxe d'habitation.

Taux de la taxe foncière sur le bâti : 10,94 %

Taux de la taxe foncière sur le non bâti : 24,23 %

Taux de la taxe CFE : 22,34 %

Le maintien à l'identique de ces taux d'imposition des taxes directes locales est voté à l'unanimité

A 19h30, Thibault Dautriaux-Poulet doit quitter la séance pour raisons personnelles. Le maire l'y autorise, étant donné que le corum est largement atteint même en son absence

QUESTION N° 15 : Vote du budget primitif 2020

Le budget primitif est présenté dans le détail, expliqué et comparé à celui des années précédentes

Le budget primitif 2020 est voté à l'unanimité des présents (10 voix pour)

QUESTION N° 16 : subventions aux associations

Sandrine Sergent présente la liste des associations que la commune a coutume de subventionner. En la circonstance, certaines seront re-examinées l'année prochaine, hors du contexte de la crise sanitaire

Association	Subvention (€)
ACTISHOP Ferques	30
Association des Amis de l'Ecole de St-Inglevert	700
Arts et Partage Notre Dame des Flots	30
Hockey Club des 2 Caps	40
OCCE 62 Ecole primaire	250
Restos du cœur Côte d'Opale	50
Amicale des Sapeurs Pompiers	60
USEP Havelinghen	250
Comité local ACPG CATM	80
Classe de neige (enfants d'Havelinghen)	1080
Total	2570

Les subventions ont été votées à l'unanimité des présents (10 voix pour)

QUESTION N° 17 : changement les horaires de fonctionnement de l'éclairage public nocturne

Après avoir rappelé la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité et considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L.2212.1 du CGTC qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L.2212.2 du CGTC relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa dans sa partie éclairage ;

VU : le Code Civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement ;

VU : la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1 et notamment son article 41

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents

- d'adopter le principe de changer les horaires de fonctionnement de l'éclairage public comme suit : extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h30 toute l'année, sauf durant la période qui encadre le solstice d'été du 15 mai au 15 août, au cours de laquelle l'extinction sera totale
- donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'EP, et dont publicité sera faite le plus largement possible.

QUESTIONS diverses

Projet de de sécurité routière : une commission restreinte à 4 personnes (Hubert Delplanque, Thibault Dautriaux-Poulet, Laurent Darré et Stéphanie Comte) a travaillé sur la question de faire ralentir la vitesse de circulation dans la rue principale du village.

Stéphanie Comte présente les grandes lignes de leurs réflexions au moyen d'un diaporama. Après identification de zones dangereuses et de zones sensibles, des panneaux radars pédagogiques existants, il ressort que certaines mesures sont envisageables à brève échéance :

- panneaux de réduction de la vitesse limite de 50 à 30 Km/heure,
- bandes rugueuses et ou réfléchissantes aux entrées du village,
- écluses ou chicanes dans les zones dangereuses,
- passage alterné au niveau du rétrécissement devant l'église pour endiguer le flot de circulation en gênant le moins possible les convois agricoles.
- Pose de panneaux destinés à attirer l'attention des usagers : message choc (ex : « consacrez nous 42 secondes pour sauver une vie »), ou humoristique (ex : *attention, poulet à 100m*).

Il est possible d'envisager la mise en place séquentielle d'une ou plusieurs de ces mesures en évaluant leur bénéfice éventuel sur la vitesse de circulation grâce aux données collectées par les radars pédagogiques.

Le Maire les encourage à continuer dans le même sens et à préparer des propositions chiffrées, à débattre au sein du Conseil Municipal.

Projet de fête communale le 06 septembre 2020 : il existe au sein du village une véritable demande de manifestations permettant de mieux se connaître.

L'idée d'une randonnée organisée autour du village suivie d'une restauration en plein air est avancée pour le 6 septembre, une semaine avant le passage du trail de la Côte d'Opale.

Un groupe se constitue à l'intérieur du Conseil pour peaufiner l'organisation de cette « *Journée de la mûre et du sureau* » : Dominique Rigaux, Frédéric Dutertre, Sandrine Sergent, et Hélène Gras.

Afin de pouvoir en gérer les aspects financiers, le premier besoin identifié est de susciter la création d'une association de loi 1901 dédiée aux événements festifs du village et impliquant le plus largement possible sa population : une communication sera faite en ce sens pour réunir les bonnes volontés ;

Il faudra également communiquer avec la Préfecture pour préciser les modalités de l'organisation de cette manifestation, y compris sur le protocole sanitaire envisagé

Fait à Havelinghen, le 16 juillet 2020

M Pierre Ammeux
Maire d'Havelinghen

